

**UNIVERSAL MULTIMEDIA**  
**Société Anonyme au capital de 1 901 200 euros**  
**Siège social : 75 rue de Lourmel 75015 PARIS**  
**Paris B 330 148 438**

**RAPPORT DE GESTION**  
**Etabli par le Conseil d'Administration**  
**Et présenté à l'Assemblée Générale**  
**Ordinaire et Extraordinaire du 24 septembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2010, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et de vous proposer de donner quitus aux administrateurs ;
- d'affecter le résultat dudit exercice et d'approuver le rapport établi par vos commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- de soumettre, à votre approbation, les projets de résolutions concernant :
  - renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Kacem AIT YALLA,
  - la délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
  - l'émission de bons de souscription d'actions de la société.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes sociaux qui traduisent la situation de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA à la clôture de l'exercice écoulé, et nous vous présentons l'évolution de la situation depuis cette clôture ainsi que les perspectives de développement.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

**ACTIVITES –EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

La reprise de cotation sur les actions UNIVERSAL MULTIMEDIA a eu lieu le 8 juillet 2009.

Depuis octobre 2008, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA détenait 100% de CONTINENTAL EDISON SAS.

Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2009 prise par la société UNIVERSAL MULTIMEDIA, agissant en qualité d'associé unique de la société CONTINENTAL EDISON SAS, cette dernière a été dissoute par confusion de patrimoine avec effet rétroactif fiscal au 1er avril 2009.

Outre le fait que cette fusion ait entraîné la comptabilisation d'un mali de fusion de 66 K€ enregistré en charge financière et correspondant à la différence entre la valeur des titres annulés (300 K€) et le montant de l'actif net reçu (234 K€), la société UNIVERSAL MULTIMEDIA n'a plus à procéder à l'établissement de comptes consolidés.

La société UNIVERSAL MULTIMEDIA a procédé en novembre 2009 à la relance d'une partie de ses activités, dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs contrats conclus en août 2009, visant, d'une part à lui assurer des revenus liés à des prestations de services (UNIVERSAL MULTIMEDIA apporte

son savoir-faire pour l'approvisionnement et la fabrication des produits de marque CONTINENTAL EDISON), et, d'autre part, à lui permettre de financer une partie de ses activités.

### **Chiffre d'affaires**

Le Chiffre d'Affaires de la période s'élève à 283 273 € contre 670 739 € au titre de l'exercice précédent et ne tient pas compte des avances mensuelles (de janvier à mars 2010) liées à des prestations de service.

Les produits commercialisés sur cette période sont majoritairement des téléviseurs nouvelle génération à écrans plats.

La baisse du Chiffre d'Affaires est principalement imputable au fait que le client qui représentait plus de 90% de la période précédente comparée n'a fait l'objet d'aucune facturation sur cet exercice.

### **Etat d'endettement de la société**

Au 31 mars 2010, le montant du passif s'élève à 10 574 423,79€.

L'échéancier d'apurement du passif s'établit comme suit :

année 1*	année 2*	année 3	année 4	année 5	année 6	année 7	année 8	année 9	année 10
1/04/08	1/04/09	1/04/10	1/04/11	1/04/12	1/04/13	1/04/14	1/04/15	1/04/16	1/04/17
598885.99	588882.64	584 619,36	1 469 013,36	1 468 706,36	1 468 545,11	1 468 545,11	1 468 545,11	1 468 545,11	1 174 836,08

\* les échéances relatives aux « année 1 » et « année « 2 ont été réglées

Les montants retenus, après paiement des créances inférieures à 300€ et des créances super-privilégiées, sont décomposés comme suit :

<b>Créanciers</b>	<b>Montants chirographaires retenus après validation du Juge Commissaire</b>
Banques	8 460 890,64
Fournisseurs	2 111 072,01
Clients	17 864,83
Avances conditionnées	231 560,00
Organismes sociaux	367 589,50
Etat	504 159,06
Prud'homal	94 517,35
<b>TOTAL</b>	<b>11 787 653,39</b>

Un dégrèvement de Taxe Professionnelle relative à l'année 2005 a été accordé par l'administration fiscale et a été imputé sur le passif du plan.

### **Provisions pour risques et charges**

Deux actions prud'homales avaient été engagées par deux anciens salariés :

1<sup>er</sup> salarié : Seule la somme de 900 € ayant fait l'objet d'une déclaration de créance régulière, seule cette dernière somme est due et ce, dans le cadre du plan de redressement.

La provision de 26K€ a été reprise dans sa totalité.

2<sup>ème</sup> salarié : Une provision de 30 K€ a été comptabilisée dans les comptes du 31 mars 2009. Par arrêt en date du 17 juin 2010, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue par le Conseil de Prud'hommes de Paris en date du 12 février 2007 qui avait débouté le salarié de l'ensemble de ses demandes.

La provision de 30K€ a été reprise dans sa totalité.

3<sup>è</sup> salarié : Le délibéré du 18 mai 2009 a condamné la société au paiement de 57k€, montant qui a été intégralement réglé sur l'exercice.

La provision de 56K€ a été reprise dans sa totalité.

Au 31 mars 2010, la provision de 93K€ de travaux restant à effectuer a été reprise suite à l'engagement des coûts au cours de l'exercice.

### **Organe de direction**

Suite au conseil d'administration du 27 octobre 2008, M. AIT YALLA Kacem cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres :

- .Madame Angèle GUTMANN
- .Madame Yasmine AIT YALLA
- .Monsieur Kacem AIT YALLA

### **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Le Chiffre d'Affaires de la période s'élève à 283 273 € contre 670 739 € au titre de l'exercice précédent.

Ce Chiffre d'Affaires se répartit comme suit :

- .vente de marchandises : 223 590 €
- .production vendue de biens : 49 683 €

Le total des produits d'exploitation de la Société s'élève au 31 mars 2010 à 2 945 570 € contre 3 164 284€ sur l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation se répartissent comme suit :

- . Production stockée : 4 787 €
- . Reprises sur provisions & amortissements : 2 657 500 €
- . Autres produits : 10 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 910 461 € contre 4 468 060 € sur l'exercice précédent.

Elles sont réparties de la manière suivante :

- . Achat de marchandises : 191 461 €
- . Achat matières premières & autres approvisionnements : 6 376 €
- . Variation stock matières premières & approvisionnement : - 7 605 €
- . Autres achats et charges externes : 540 735 €
- . Impôts, taxes et versements assimilés : 33 327 €
- . Salaires & traitements : 357 101 €
- . Charges sociales : 139 237 €
- . Dotation aux amortissements sur Immobilisations : 9 000 €
- . Dotation aux provisions sur Actif circulant : 2 489 949 €

. Autres charges : 154 996 €

Le résultat d'exploitation s'élève à la somme de (964 891) contre (1 303 775) au 31 mars 2009.

Le résultat financier s'élève à la somme de -56 321 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à la somme de 179 048 €.

Le compte de résultat se solde par une perte de 673 662 € au 31 mars 2010 contre une perte de 983 151 € au 31 mars 2009.

### **PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2010/2011 & EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE**

Face au succès des nouveaux produits de sa gamme CONTINENTAL EDISON (distribués par CDISCOUNT, groupe Casino) et sur lesquels la société UNIVERSAL MULTIMEDIA encaisse des revenus liés à des prestations de service), la société UNIVERSAL MULTIMEDIA renforce le développement de cette activité. Pour exemple, des produits informatiques sont en cours d'approvisionnement pour disponibilité en août/septembre 2010 (rentrée scolaire).

Cependant, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA est amenée à demander au Tribunal de Commerce une prorogation de paiement pour la 3<sup>ème</sup> annuité (584 K€) pour les raisons suivantes :

- une absence de règlement des prestations fournies à l'un de ses principaux clients de l'exercice (le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé le redressement judiciaire de ce client et la société UNIVERSAL MULTIMEDIA a été contrainte de déclarer à titre définitif, échu et chirographaire une créance de 178 K€ correspondant à des marchandises livrées -téléviseurs LCD- sur la période d'octobre à décembre 2009). Cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.

- Suite à un différend avec l'administration fiscale, cette dernière n'a pas procédé au remboursement du crédit de TVA pour un montant de 102 K€. La Société considère qu'il s'agit uniquement d'un décalage de remboursement. Néanmoins, cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.

- enfin, subissant de plein fouet les effets de son redressement judiciaire, le redéploiement et la mise sur le marché de ses nouveaux produits a pris un retard important entraînant, de ce fait, un état de fragilité. Cette situation est liée au fait que, malgré la réduction importante des dépenses, la société n'a toujours pas retrouvé une exploitation bénéficiaire. Toutefois, les efforts déployés tendent vers une amélioration de la situation, le contrat passé avec Cdiscount étant un exemple de cette amélioration.

### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

#### **Prises de participations significatives ou prises de contrôle**

Nous vous informons que la Société n'a pris aucune nouvelle participation et n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

#### **Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées**

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L.233-29 et L.233-30 du Code de Commerce.

#### **Cessions de participations**

Nous vous informons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Pour mémoire, la Société a absorbé, sur cet exercice, la société Continental Edison, par transmission universelle de patrimoine.

### **Activités des filiales et des sociétés contrôlées**

La société Sybatronic étant en liquidation judiciaire, les titres détenus par Universal Multimédia (6 000 €) sont provisionnés à 100%.

### **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

L'activité de Recherche et Développement de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA reste toujours très active et a conduit au développement de la gamme EasyConnect comprenant notamment :

- le téléviseur intelligent dont le développement a abouti et dont le lancement commercial est en cours.
- la tablette multimédia « EasyTablet » pour le marché de la mobilité et dont la commercialisation est prévue en 2010.
- le tableau Interactif et multimédia « EasyBoard » destiné à équiper l'école numérique et dont la commercialisation a débutée.
- Le concept de la maison numérique.

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils s'élèvent, au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010 à 264 K€ (masse salariale 258 K€ - charges externes : 6 K€).

### **DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

#### Risques juridiques

En mars 2005, l'un des commissaires aux comptes en poste, M. Héraud, a fait une révélation aux Procureurs de la République de Montargis et de Paris sur les comptes arrêtés au 30 juin 2004 et plus particulièrement sur le problème de cessions par voie de bordereau Dailly de certaines factures litigieuses. Le second commissaire aux comptes ne s'est pas joint à cette révélation. Par courrier du 21 mars 2005, la société Universal Multimédia a contesté l'ensemble des griefs soulevés par M. Héraud. Les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2004 ont été certifiés par ce même collège de commissaires aux comptes le 26 janvier 2005. La décision, qui devra être publiée dans un quotidien national, a été rendue le 12 juin 2009 : les réparations prononcées ont été comptabilisées dès 2004 et n'auront donc pas d'impact sur les comptes de la société.

#### Risques liés aux clients

Dans les comptes clients, figurent pour 1 921 K€, des créances sur la Société BYA ELECTRONIC en Algérie.

Un plan de remboursement établi sur 8 ans a été mis en place. Suite à une compensation de créances effectuée entre la société UNIVERSAL MULTIMEDIA et BYA ELECTRONIC, le montant de la seconde annuité diminuée du fait de cette compensation a été réglée par le client en avril 2010.

De plus, dans ces comptes clients, figurent au 31 mars 2010 pour 295.720.47 € des créances sur la société BYA ELECTRONIC en Algérie.

Dans le contexte d'un récent durcissement par l'Algérie des conditions de transfert de fonds à l'étranger, Messieurs Kacem et Slimane AIT YALLA s'étaient solidairement engagés de se substituer totalement et sans délai à la société BYA ELECTRONIC, au cas où celle-ci ne réglerait pas sa dette de 295 720, 47 €.

La Société SPA BYA ELECTRONIC n'ayant pas réglé sa dette en raison de difficultés de transfert de fonds, la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA a cédé la créance à la SARL groupe AIT YALA K&S.

La cession de cette créance a été autorisée le 26 juillet 2010 par le Conseil d'Administration (créance cédée pour son montant nominal).

La créance cédée sera payée le 30 juillet 2010.

Enfin, l'un de ses principaux clients de l'exercice n'a pas procédé au règlement des prestations fournies (le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé le redressement judiciaire de ce client et la société UNIVERSAL MULTIMEDIA a été contrainte de déclarer à titre définitif, échu et chirographaire une créance de 178 K€ correspondant à des marchandises livrées -téléviseurs LCD- sur la période d'octobre à décembre 2009). Cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.

#### Risques sur la continuité d'exploitation et la poursuite de l'activité

La maîtrise de la masse salariale, la polyvalence du personnel, l'intégration maximale dans la structure des tâches jusqu'alors externalisées, la revue systématique des dépenses de structure ont permis à la société de réduire ses pertes.

Dans un contexte économique morose, la société reste confrontée aux effets de son redressement judiciaire (absence de concours bancaires, d'encours fournisseurs, d'assurance crédit ...).

Accrue par la survenance d'incidents exceptionnels (cf. perspectives pour l'exercice 2010/2011), la fragilité des positions de trésorerie s'est accentuée.

Malgré le développement de sa gamme de produits sous la marque CONTINENTAL EDISON, la société maintient sa position de prudence.

#### Risques sur les actions

Il est inexistant.

#### Risques de liquidité et de trésorerie

Cf. paragraphe PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2010/2011

### **PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun titre de la société ne fait l'objet d'une gestion collective, au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2010 et que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé est inférieur à 3 %.

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice des salariés n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

### **CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al 4 du Code de Commerce et du Décret 2002-221 du 20 février 2002, nous vous informons de la façon dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

#### 1/ Informations sociales

- l'effectif total de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA s'élève à 9 personnes, au 31 mars 2010 ;
- la sous-traitance a représenté pour la société une charge d'un montant de 113 121,34 €, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- l'absentéisme au sein de la société a représenté un total de 406 heures sur l'exercice clos le 31 mars 2010, à savoir :
  - heures de congés sans solde,
  - pas d'absences personnelles sans justificatifs,
  - des absences maladie et accident du travail à hauteur de 406 heures,
  - pas de congés maternité et paternité,
  - pas de congés de présence parentale.
- la masse salariale de la société représente 357 101 €, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- les charges sociales de la société se sont élevées, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, à 139 237 € ;
- il n'est pas mis en place par la société de système d'intéressement, de participation ni de plan d'épargne salariale ;
- conformément au plan de passage aux 35 heures, nous constatons que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est respectée ;
- la société ne dispose pas de comité d'hygiène et de sécurité ;
- la formation continue n'a pas représenté pour la société de charges sur l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- la société ne dispose pas, dans son personnel, de travailleurs handicapés ;

Aucune charge n'a été comptabilisée, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, pour les œuvres sociales.

## 2/ Informations environnementales

Le présent rapport de gestion doit contenir des informations environnementales données en fonction de la nature et des effets de l'activité de la société.

L'activité de la société a peu d'incidences sur les mesures environnementales concernant, notamment, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets.

De ce fait, il n'y a pas de mesures prises par la société pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, au milieu naturel, aux espèces animales et végétales protégées ; ni de démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement.

La société n'a pas comptabilisé de charges, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement.

La société ne dispose pas de services internes de gestion de l'environnement, et n'a pas mis en œuvre de moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement compte tenu de son activité.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, la société n'a fait l'objet d'aucune procédure judiciaire en matière d'environnement et n'a donc à ce titre versé aucune indemnité.

La société respecte les normes et règles environnementales applicables à son secteur d'activité ainsi qu'aux produits qu'elle distribue. Ainsi, la société respecte la directive européenne DEEE (2002/96/CE), mise en place le 13 août 2005, qui a pour objectif de favoriser le recyclage des équipements électroniques et électriques.

Elle impose aux fabricants et aux importateurs d'équipements électroniques et électriques de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques.

## **PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Nous vous rappelons que notre société n'exploite pas d'installation classée susceptible de créer des risques pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement ; c'est pourquoi il n'y a pas de politique de prévention du risque technologique menée par la société, qu'il n'y a pas de couverture responsabilité civile vis à vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations et qu'il n'y a pas de moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique.

## **INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT, PAR LA SOCIETE, DE SES PROPRES ACTIONS**

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce nouveau issu de l'ordonnance du 30 janvier 2009, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, les opérations suivantes sur ses propres actions :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2009-2010	0
- Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice 2009-2010	N/A
- Frais de négociation	0 €
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	0
- Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice	N/A
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
- Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 mars 2010	13 989 actions
- Pourcentage de capital auto-détenu au 31 mars 2010	0,74 %
- Valeur nette comptable des actions propres au 31 mars 2010	6 995 €
- Valeur nominale des actions propres au 31 mars 2010	13 989 €
- Valeur de marché des actions propres au 31 mars 2010 (cours de 0,43 € à cette date)	6 015,27 €

Les actions de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA sont cotées Code ISIN FR0000057903 au compartiment C Euronext Paris.

## **EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS**

Au 31 mars 2010, le capital de la Société est composé de 1 901 200 actions. La capitalisation boursière au 31 mars 2010 est de 817 516 €.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action UNIVERSAL MULTIMEDIA est de 1,00 € alors que le cours le plus bas est de 0,35 €.

## **ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)**

### **Structure du capital social :**

Le capital social est fixé à la somme de un million neuf cent un mille deux cent euros (1 901 200 euros), divisé en 1 901 200 actions de 1 euro chacune toute de même catégorie. Il n'a pas évolué au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du



cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers et de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice :

Monsieur Kacem AIT YALLA possède plus de 32% du capital social (615121 actions\*)

Monsieur Slimane AIT YALLA possède plus de 23% du capital social (449534 actions\*)

\* ces actions bénéficient d'un droit de vote double du fait d'une détention des titres supérieure à trois ans.

Aucune modification des répartitions ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Il n'y a eu aucune opération sur le capital de la part de personnes étroitement liées à Messieurs AIT YALLA Kacem et Slimane.

### **Participations réciproques**

Néant

### **Utilisation des instruments financiers**

Néant

### **Information sur les actions gratuites et sur les stocks options**

Néant. Cette absence d'opérations sur les stocks options est relatée dans le rapport spécial établi en application de l'article L.225-184 du Code de commerce, annexé au présent rapport.

### **Restriction à l'exercice du droit de vote et au transfert d'actions de la Société ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce**

#### ***Restrictions statutaires à l'exercice du droit de vote et au transfert d'action***

Aucune disposition des statuts ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital social

#### ***Clauses de conventions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions communiquées***

Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce

#### ***Accords particuliers entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote***

La Société n'a connaissance d'aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

#### ***Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux***

Néant

#### ***Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel***

Néant

#### ***Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société***

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues

par l'article 94 de la Loi du 24 juillet 1966. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

***Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions***

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

***Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société***

Néant

***Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique***

Cf. organe de direction

## RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Nous allons maintenant vous rappeler les chiffres clés des comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 283 273 € contre 670 739 € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2010 se solde par un déficit de 673 662 € contre un déficit de 983 151 € pour l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 673 662 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Perte de l'exercice	673 662 €
---------------------	-----------

à porter en totalité au compte REPORT A NOUVEAU.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient négatifs de 10 834 813 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code sont nulles et donc par conséquent n'ont donné lieu à aucune imposition.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Nous vous informons, par ailleurs, que vous pourrez, à compter du jour de la convocation à l'assemblée générale, obtenir communication de la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la Société au cours de l'exercice écoulé et qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, sont significatives pour l'une des parties.

### **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Le Conseil d'Administration est composé de :

Madame Angèle GUTMANN  
Madame Yasmine AIT YALLA  
Monsieur Kacem AIT YALLA

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Kacem AIT YALLA vient à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Nous vous proposons, en conséquence, de procéder au renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de six années devant prendre fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2016.

- Mandat des Commissaires aux Comptes :

Les mandats du Commissaire aux Comptes titulaire (Hoche Audit, 35 avenue Victor Hugo, 75016 PARIS) ainsi que celui du Commissaire aux Comptes suppléant (Monsieur William Nahum, 4 avenue hoche 75008 PARIS) prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Les mandats du co-commissaire aux comptes titulaire, VALLA – FIDUCINTER & ASSOCIES, et du co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Francis SALVA, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

- Liste des mandats et fonctions :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

- Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte, en annexe, de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat.

- Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux :

Néant

- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1, L. 225-129-2 et L.225-129-3 :

Les délégations en cours de validité sont présentées en Annexe à ce rapport de gestion.

- Rapport sur le contrôle interne :

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société est joint en Annexe du présent rapport.

- Information sur les délais de paiement:

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce (issu de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008) et de l'article D 441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 mars 2010 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Toutefois, s'agissant de la première année d'application, aucun comparatif avec l'exercice précédent n'est présenté pour cet exercice.

Dettes fournisseurs	Echues*	30 jours <	60 jours <	> 60 jours	Hors échéances	Total
Fournisseurs inclus dans le plan d'apurement du passif	0	105 583	0	1 795 486	0	1 901 069
Fournisseurs refusés dans le plan mais conservés à titre de prudence	0	0	0	542 333	0	542 333
Fournisseurs postérieurs au plan	264 924	9 047	34 491	0	0	308 462
<b>Total Fournisseur à payer (401)</b>	<b>264 924</b>	<b>114 630</b>	<b>34 491</b>	<b>2 337 819</b>	<b>0</b>	<b>2 751 864</b>
Factures non parvenues (408)					218 363	218 363
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>264 924</b>	<b>114 630</b>	<b>34 491</b>	<b>2 337 819</b>	<b>218 363</b>	<b>2 970 227</b>

(\*) dont :

Factures dont le paiement est bloqué en raison d'un litige	16 504
Facture dont le paiement est en attente de finalisation de la prestation	45 268
Facilités de paiement accordées par les fournisseurs	203 152
	<u>264 924</u>

### **DECISIONS A PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL**

Les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce détenant de manière collective moins de 3 % du capital, il appartient au conseil d'administration, en application des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, de vous proposer d'adopter une résolution tendant à augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 57 036 actions nouvelles réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

L'assemblée conférerait tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

La délégation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration jouirait de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui pourra lui être conférée.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable sur un tel projet et vous invite à rejeter cette résolution.

### **EMISSION DE VALEURS MOBILIERES**

Le projet d'émission de bons de souscription fait l'objet d'un rapport particulier annexé au rapport de gestion, dont il va vous être donné lecture.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

**TABLEAU DU PROJET D’AFFECTATION DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31/03/2010**  
**Article L 232-7 du Code de Commerce.**

<b>ORIGINES</b>		
Report à nouveau antérieur		- 18 526 632
Résultat courant de l'exercice		<b>- 673 662</b>
dont résultat courant après impôt		- 852 710
Prélèvement des réserves		
<b>AFFECTATIONS</b>		
Affectation aux réserves		
Réserve légale		
Réserve spéciale des Plus Values à long terme		
Autres réserves		
Dividende		
Autres répartition		
Report à nouveau	- 19 200 294	
<b>TOTAUX</b>	<b>- 19 200 294</b>	<b>- 19 200 294</b>

Tableau en euros

## RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Exercices concernés	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2010
<b>CAPITAL FIN EXERCICE</b>					
Capital social	1 901 200	1 901 200	1 901 200	1 901 200	1 901 200
Nombre actions ordinaires	1 901 200	1 901 200	1 901 200	1 901 200	1 901 200
Nombre d'actions à Dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer / conversion obligations / exercice droit souscription					
<b>OPERATIONS - RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires HT	952 390	81 219	374 412	670 739	283 273
Résultat avant impôts amortissements - provisions	(3 802 046)	(1 071 023)	(1 149 641)	(1 316 904)	(1 009 853)
Impôts sur les bénéfices			(191 033)	(186 577)	(168 502)
Participation salariés					
Résultat après impôts	(2 601 832)	(859 656)	(821 247)	(983 151)	(673 662)
Résultat distribué					
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, Part.salariés mais avant amortissements - provisions	(5)	(0.6)	(0.5)	(0.6)	(0.44)
Résultat après impôts, Participations salariés amortissements - provisions	(1)	(0.45)	(0.43)	(0.52)	(0.35)
Dividende brut versé à Chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen	15	8	11	10	9
Montant masse salariale					
Montant sommes versées au	498 808	388 0288	328 691	351 130	357 100
Titre des avantages Sociaux (SS, œuvres soc.)	213 571	139 642	159 348	148 379	139 237



**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES  
MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE UNIVERSAL MULTIMEDIA SA  
DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

**Monsieur AIT YALA KACEM**

Président du Conseil d'Administration	SA UNIVERSAL MULTIMEDIA
Administrateur	SA UNIVERSAL MULTIMEDIA
Gérant	SARL GROUPE AIT YALA K&S

**Madame GUTMANN Angèle**

Administrateur	SA UNIVERSAL MULTIMEDIA
----------------	-------------------------

**Madame AIT YALA Yasmine**

Administrateur	SA UNIVERSAL MULTIMEDIA
----------------	-------------------------

**LISTE DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES**  
**MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 MARS 2010**

1/ La rémunération et avantages de toutes nature de Monsieur **AIT YALA Kacem**, Président du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

.société concernée : UNIVERSAL MULTIMEDIA SA  
.montant de la rémunération : 50 400 euros  
.montant des avantages de toute nature : 2 871 euros  
.Autre société concernée par l'article L 226-1 al2 du Code de Commerce : néant

2/ La rémunération et avantages de toutes nature de Madame **AIT YALA Yasmine**, Administrateur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

.société concernée : UNIVERSAL MULTIMEDIA SA  
.montant de la rémunération : néant  
.montant des avantages de toute nature : néant  
.Autre société concernée par l'article L 226-1 al2 du Code de Commerce : néant

3/ La rémunération et avantages de toutes nature de Madame **GUTMANN Angèle**, Administrateur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

.société concernée : UNIVERSAL MULTIMEDIA SA  
.montant de la rémunération : néant  
.montant des avantages de toute nature : néant  
.Autre société concernée par l'article L 226-1 al2 du Code de Commerce : néant

Pour les principes et règles en matière de rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, voir le paragraphe du Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne, intitulé « Principes et règles en matière de rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ».

Aucune rémunération n'est versée par la Société aux administrateurs au titre de leur mandat social.

La Société n'a pris aucun engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

**ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION :**

**TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET POUVOIRS  
ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Assemblée générale	Pouvoirs délégués	Utilisations faites des délégations
Néant	Néant	Néant

**UNIVERSAL MULTIMEDIA**  
**Société Anonyme au capital de 1 901 200 euros**  
**Siège social : 75 rue de Lourmel 75015 PARIS**  
**Paris B 330 148 438**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**(Article L.225-37 du Code de Commerce)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général,
- des règles applicables en matière de gouvernement d'entreprise,
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique publiés dans le rapport de gestion,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été établi en s'inspirant pour partie du guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 9 janvier 2008, tout en l'adaptant aux spécificités de la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 29 juillet 2010 conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 10 du Code de Commerce.

## **COMPOSITION. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Mode de gouvernance de l'Entreprise**

Mode de gouvernance résultant des dispositions légales et réglementaires, SA avec conseil d'Administration (Président du Conseil d'Administration – Directeur Général, cumul des fonctions)

### **Composition du Conseil**

Madame Angèle GUTMANN , exercera ses fonctions d'administrateur pendant une période de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2014.

Madame Yasmine AIT YALLA , exercera ses fonctions d'administrateur pendant une période de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Monsieur Kacem AIT YALLA , exercera ses fonctions d'administrateur pendant une période de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010.

La liste des mandats de chacun des administrateurs est fournie en annexe du rapport de gestion.

### **Fréquence des réunions**

L'article 15 III des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois.

#### .Conseil d'Administration du 9 avril 2009

Ordre du Jour :

- Arrêté de la situation comptable au 30 septembre 2008,
- Arrêté de la situation comptable consolidée au 30 septembre 2008,
- Questions diverses

#### .Conseil d'Administration du 30 avril 2009

Ordre du Jour :

-Autorisation et signature d'une transaction entre la Société et Madame AIT YALLA Sylviane

#### .Conseil d'Administration du 27 juillet 2009

Ordre du Jour :

-Résiliation du contrat de Licence de Marque signé le 15 mars 2007 entre la SARL Groupe AIT YALA K&S et la société UNIVERSAL MULTIMEDIA  
-Questions diverses

#### .Conseil d'Administration du 28 juillet 2009

Ordre du Jour :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009,
- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice
- Conventions de l'article L.225-38 du Code de Commerce,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses

#### .Conseil d'Administration du 14 septembre 2009

Ordre du Jour :

- Autorisation de conventions soumises à l'article L225-38 du Code de Commerce
- Questions diverses

#### .Conseil d'Administration du 18 septembre 2009

Ordre du Jour :

- Examen du projet de résolution proposé par un actionnaire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la société convoquée pour le 29 septembre 2009,
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Annuelle
- Questions diverses

#### .Conseil d'Administration du 2 novembre 2009

Ordre du Jour :

- Dissolution sans liquidation de la société Continental Edison par application de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil
- Questions diverses

#### .Conseil d'Administration du 7 décembre 2009

Ordre du Jour :

- Conventions soumises à l'article L225-38 du Code de Commerce
- Questions diverses

#### .Conseil d'Administration du 11 décembre 2009

Ordre du Jour :

- Arrêté de la situation comptable au 30 septembre 2009,
- Arrêté de la situation comptable consolidée au 30 septembre 2009,
- Questions diverses

### **Convocations des administrateurs**

Conformément à l'article 15 III° des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens et même verbalement dans un délai suffisant pour leur permettre d'assister à la séance.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

### **Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent, généralement, à l'établissement 20 Rue du Moulin à Saint Germain des Prés (45220), lieu où se situe l'établissement secondaire de la société.

### **Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, signés par les administrateurs participant à la séance, et consignés dans un registre.

### **ASSEMBLEES GENERALES (articles 20 à 28 des statuts)**

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits et actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

### **Convocation et lieu de réunion des assemblées générales**

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La société est tenue, trente cinq jours au moins avant la date de réunion d'une Assemblée Générale, de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) un avis contenant les indications prévues par la loi.

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'Assemblée, soit par un avis inséré d'une part, dans un journal d'annonce légale du département du siège social et, d'autre part, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, soit par lettre simple ou recommandée adressées à chaque actionnaire si toutes les actions sont nominatives.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au jour de la dernière en date des insertions de l'avis de convocation devront être convoqués à toute Assemblée dans le délai légal soit par lettre simple, soit par lettre recommandée, si les actionnaires en ont fait la demande et ont adressé à la société les frais correspondants.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

### **Ordre du jour**

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

### **Accès aux Assemblées – pouvoirs**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors qu'elles ont été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

### **Droit de vote**

Chaque membre de l'Assemblée a droit a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

### **Le fonctionnement et les attributions des comités du Conseil**

Nous vous indiquons qu'il n'existe pas de comités spécialisés au sein de la société.

Par ailleurs, nous vous informons que la création d'un comité d'audit dans les conditions prévues par les articles L. 823-19 et L. 823-20 issus de l'ordonnance du 8 décembre 2008 est à l'étude étant précisé que :

- Sa mise en place sera obligatoire avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011 si aucun mandat d'administrateur ne vient à échéance avant l'exercice 2009-2010 ;
- Sa mission générale est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, notamment le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.



- A titre d'exception et afin de ne pas alourdir la gouvernance, les sociétés dont le Conseil d'Administration (ou un autre organe) remplit les fonctions du comité d'audit peuvent être dispensées de l'obligation d'institution d'un comité distinct sous réserve d'identifier cet organe et rendre publique sa composition.

### **Règles particulières prévues dans un règlement intérieur ou une charte**

Aucune règle particulière n'est prévue par un règlement intérieur ou une charte.

### **LIMITATIONS DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Il est rappelé que la Société a opté par décision du Conseil d'Administration du 27 octobre 2008 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale exercées par Monsieur Kacem AIT YALLA.

Le Directeur Général de la Société n'a pas de limitations de pouvoirs autres que les limitations de pouvoirs légales.

Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserves de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

### **REGLES APPLICABLES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Par application du nouvel article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, nous vous informons que la Société, compte tenu notamment de sa taille et de ses spécificités, ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises pour l'organisation de sa gouvernance.

Le mode de gouvernance de la Société résulte des dispositions légales et réglementaires applicables au société anonyme à conseil d'administration.

### **PRINCIPES ET REGLES EN MATIERE DE REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 sont les suivants :

<b>Kacem AIT YALLA</b>		
<b>Type de rémunération</b>	<b>Montant versé</b>	<b>Règles de détermination</b>
Rémunération fixe	50 400 €	La rémunération est fixée par le Conseil d'Administration d'Universal Multimédia SA, au titre des fonctions de M. AIT YALLA. Les intéressés s'abstiennent de participer au vote des membres du Conseil sur leurs rémunérations.

Rémunération variable	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Avantage en nature	2 871 €	
Jetons de présence	Néant	

Type d'engagement	Oui	Non	Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution
Contrat de travail		X	
Régime de retraite complémentaire	X		
Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions		X	
Indemnités de non concurrence		X	

Nous vous indiquons qu'aucun des mandataires sociaux dirigeants ne bénéficie d'attribution gratuite d'action ou de stock options.

Nous vous indiquons également que les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération ou jeton de présence au titre de leur mandat social.

#### **MODALITES PARTICULIERES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conformément au nouvel article L. 225-37 alinéa 8 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, nous vous renvoyons aux dispositions des statuts qui prévoient les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la Société et, en particulier :

- aux articles 27 et 28 des statuts pour le mode de fonctionnement et les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ;
- aux articles 20 à 26 des statuts pour la description des droits des actionnaires et les modalités d'exercice de ces droits.

#### **INFORMATION SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Conformément au nouvel article L. 225-37 alinéa 9 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, nous vous informons que le paragraphe intitulé « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce) » du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration mentionne les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

#### **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Nous vous rappelons que notre société a mis au point des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Cette procédure repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la Société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Compte tenu de l'effectif réduit de la structure, le contrôle interne est assuré par la direction et, il n'est pas toujours possible de respecter de façon stricte les règles générales de séparation des fonctions, et reste strictement identique à l'exercice précédent.

Le contrôle interne mis en place repose sur les méthodologies suivantes :

#### **-Processus Approvisionnement/Achats**

Il existe une procédure de contrôle interne au niveau des approvisionnements et des achats. Les marchandises réceptionnées font l'objet d'un comptage et sont aussitôt rapprochées du bon de commande y afférent. Un rapprochement est effectué par le service comptable entre les bons de livraison et le contrôle de la facture.

#### **-Processus Ressources Humaines**

La procédure mise en place afin de contrôler les frais du personnel s'est poursuivie. L'établissement de la paye est externalisé concomitamment à un contrôle effectué par la société.

#### **-Processus Commercial**

Les tâches associées au processus commercial sont effectuées par la direction.

#### **-Processus Recherche et Développement**

La direction et le responsable du service « Recherche et développement » sont en contact permanent afin de donner les axes de développement, de suivre les études en cours. Les activités du Département Recherche et Développement se poursuivent normalement.

#### **-Processus Comptabilité/Finance et Contrôle de Gestion**

Les travaux liés à la comptabilité générale et l'ensemble des tâches associées sont effectués par deux salariées et la direction de l'Entreprise.

Les budgets mis en place sont suivis par la Direction qui s'assure qu'ils sont respectés.

L'élaboration de la consolidation des comptes du Groupe a été externalisée et établit par un cabinet d'expertise comptable jusqu'à la dissolution sans liquidation de la société Continental Edison par application de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil qui a été effective le 3 novembre 2009 (cette dernière a été dissoute par confusion de patrimoine avec effet rétroactif fiscal au 1er avril 2009).

La société UNIVERSAL MULTIMEDIA n'a plus à procéder à l'établissement de comptes consolidés.

Les comptes sociaux sont établis en interne.

Les comptes annuels (arrêtés au 31 mars) et semestriels (arrêtés au 30 septembre) sont audités par un collège de Commissaires aux comptes.

L'Entreprise utilise des logiciels standards de comptabilité.

Les procédures liées à l'inventaire physique sont établies lors de chaque inventaire et diffusées aux personnes concernées (3 personnes : 2 au comptage, 1 à la saisie)

### **-Couverture de risques**

L'Entreprise a souscrit une Assurance Multirisque Professionnelle qui couvre l'ensemble des bâtiments, des équipements, des aménagements extérieurs, des matériels et marchandises contre l'incendie, la tempête, le gel, les inondations, les dégâts des eaux, le vol et le vandalisme...

Grâce à l'assurance « pertes d'exploitation » souscrite par l'Entreprise, les moyens nécessaires à une reprise rapide d'activité et les frais fixes de l'Entreprise (loyers, salaires...) seraient, le cas échéant, financés par l'assureur.

L'ensemble des dépenses et engagements est visé par la Direction. Cependant, pour faciliter la gestion courante de l'Entreprise en son absence, une délégation de signature bancaire en faveur d'une salariée a été mise en place par le Directeur Général.

### **-Risques particuliers**

L'Entreprise souscrit régulièrement auprès de son partenaire financier des Sicav Monétaires. Ces placements réputés stables, souscrits sur des échéances généralement courtes, permettent de limiter les risques liés aux variations de valeur.

Ce rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration du 29 juillet 2010.

Fait à Saint Germain des Prés,  
Le 29 juillet 2010.

Le Président du Conseil d'Administration

**UNIVERSAL MULTIMEDIA**  
**Société Anonyme au capital de 1 901 200 euros**  
**Siège social : 75 rue de Lourmel 75015 PARIS**  
**Paris B 330 148 438**

**RAPPORT DU PRESIDENT**  
**(ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2010)**

Un actionnaire, Monsieur Olivier PAYRAUDEAU sis 8 rue du Four du Cloître 57000 METZ a souhaité, en application des articles L.225 -105 et R.225-71 du code de commerce, procéder à l'ajout d'un projet de résolution à l'ordre du jour.

En application de la loi, il vous est donc demandé de vous prononcer, après avoir pris connaissance du rapport d'émission d'autres valeurs mobilières des Commissaires aux Comptes, sur la décision :

1/d'émettre 1.901.200 bons de souscription d'actions de la Société de catégorie A (ci-après les « BSA A ») et 1.901.200 bons de souscription d'actions de la Société de catégorie B (ci-après les « BSA B »), conformément à l'article L.228-92 du code de commerce ;

2/les BSA A et les BSA B seront attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires de la Société à raison de un (1) BSA A et un (1) BSA B pour une (1) action existante de la Société inscrite en compte au 30 septembre 2009 ;

3/que les BSA A seront soumis aux conditions d'exercice suivantes :

- un (1) BSA A donnera le droit de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société ;
- le prix de souscription de chaque action nouvelle sera égal à deux (2) euros ;
- chaque porteur pourra exercer ses BSA A, à tout moment, à compter du 30 septembre 2009 et jusqu'au 31 mars 2011 inclus ;

4/que les BSA B seront soumis aux conditions d'exercice suivantes :

- un (1) BSA B donnera le droit de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société ;
- le prix de souscription de chaque action nouvelle sera égal à trois (3) euros ;
- chaque porteur pourra exercer ses BSA B, à tout moment, à compter du 30 septembre 2009 et jusqu'au 31 mars 2012 inclus ;

5/ que les BSA A et les BSA B seront négociables dans les mêmes conditions que les actions de la Société et feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Eurolist Paris Compartiment C ;

6/que le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être créées, résultant de l'exercice de la totalité des BSA est de 3.802.400, permettant la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 9.506.00 euros ;

7/ que les actions nouvelles émises seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées dès leur admission aux négociations sur Euronext Eurolist Paris Compartiment C aux actions de la Société déjà existantes ;

8/que le maintien des droits aux porteurs des BSA A et des BSA B sera effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions ci-dessus.

Le Président précise qu'il a accusé réception de la demande d'ajout du projet de résolutions, par lettre recommandée, dans les cinq jours qui ont suivi la réception du courrier de Monsieur PAYRAUDEAU ,et, que celui possède 58 911 actions de la Société au 20 août 2009 soit une fraction du capital suffisante pour requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Il ajoute que , dans ce même courrier, il lui a été demandé de fournir à la Société les éléments qui lui ont permis de déterminer les prix de souscription de 2 et de 3 euros pour les actions nouvelles de catégorie A et de catégorie B proposés dans la résolution soumise.

Monsieur PAYRAUDEAU, par mail du 14 septembre 2009 a informé la Société que ces prix ont été fixés de manière « subjective ».

Dans ces circonstances, il nous apparaît impossible de prévoir l'incidence de l'émission proposée sur la valeur boursière actuelle de l'action.

L'incidence de l'émission proposée sur la situation de l'actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part de capitaux propres est la suivante (base ; comptes sociaux au 31 mars 2010) :

	Nombre d'actions	Capitaux propres comptables €	Quote-part de capitaux propres comptables par action €
Situation actuelle	1 901 200*	- 10 834 813	- 5,699
Après émission des BSA A et B	1 901 200*	- 10 834 813	- 5,699
Après exercice des BSA A	3 802 400	- 7 032 413	- 1,849
Après exercice des BSA B	5 703 600	- 1 328 813	- 0,233

\*dont 1 207 268 actions (soit 2 414 536 voix) comportant un droit de vote double du fait d'une détention des titres supérieure à trois ans.

## **MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

La reprise de cotation sur les actions UNIVERSAL MULTIMEDIA a eu lieu le 8 juillet 2009.

Depuis octobre 2008, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA détenait 100% de CONTINENTAL EDISON SAS.

Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2009 prise par la société UNIVERSAL MULTIMEDIA, agissant en qualité d'associé unique de la société CONTINENTAL EDISON SAS, cette dernière a été dissoute par confusion de patrimoine avec effet rétroactif fiscal au 1er avril 2009.

Outre le fait que cette fusion ait entraîné la comptabilisation d'un mali de fusion de 66 K€ enregistré en charge financière et correspondant à la différence entre la valeur des titres annulés (300 K€) et le montant de l'actif net reçu (234 K€), la société UNIVERSAL MULTIMEDIA n'a plus à procéder à l'établissement de comptes consolidés.

La société UNIVERSAL MULTIMEDIA a procédé en novembre 2009 à la relance d'une partie de ses activités, dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs contrats conclus en août 2009, visant, d'une part à lui assurer des revenus liés à des prestations de services (UNIVERSAL MULTIMEDIA apporte son savoir-faire pour l'approvisionnement et la fabrication des produits de marque CONTINENTAL EDISON), et, d'autre part, à lui permettre de financer une partie de ses activités.

## **PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2010/2011**

Face au succès des nouveaux produits de sa gamme CONTINENTAL EDISON (distribués par CDISCOUNT, groupe Casino) et sur lesquels la société UNIVERSAL MULTIMEDIA encaisse des revenus liés à des prestations de service), la société UNIVERSAL MULTIMEDIA renforce le développement de cette activité. Pour exemple, des produits informatiques sont en cours d'approvisionnement pour disponibilité en août/septembre 2010 (rentrée scolaire).

Cependant, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA est amenée à demander au Tribunal de Commerce une prorogation de paiement pour la 3ème annuité (584 K€) pour les raisons suivantes :

- une absence de règlement des prestations fournies à l'un de ses principaux clients de l'exercice (le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé le redressement judiciaire de ce client et la société UNIVERSAL MULTIMEDIA a été contrainte de déclarer à titre définitif, échu et chirographaire une créance de 178 K€ correspondant à des marchandises livrées - téléviseurs LCD- sur la période d'octobre à décembre 2009). Cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.

- Suite à un différend avec l'administration fiscale, cette dernière n'a pas procédé au remboursement du crédit de TVA pour un montant de 102 K€. La Société considère qu'il s'agit uniquement d'un décalage de remboursement. Néanmoins, cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.

- enfin, subissant de plein fouet les effets de son redressement judiciaire, le redéploiement et la mise sur le marché de ses nouveaux produits a pris un retard important entraînant, de ce fait, un état de fragilité. Cette situation est liée au fait que, malgré la réduction importante des dépenses, la société n'a toujours pas retrouvé une exploitation bénéficiaire. Toutefois, les efforts déployés tendent vers une amélioration de la situation, le contrat passé avec Cdiscount étant un exemple de cette amélioration.

Il est permis d'espérer une décision favorable du Tribunal concernant la demande de report en décembre 2010 de la troisième annuité du plan, sachant que le décalage demandé est circonscrit à l'intérieur d'un même exercice social et que les éléments du budget prévisionnel de trésorerie font apparaître des positions de trésorerie suffisantes pour financer le paiement à bonne date de la totalité du dividende d'avril 2011 du plan de continuation.

Cependant, l'obtention d'un jugement décidant d'une acceptation de ce report ne présente pas un caractère de certitude absolu. Dans le cas d'une décision de rejet par le Tribunal de la demande formulée par UNIVERSAL MULTIMEDIA, la continuité de l'exploitation des activités de la société serait remise en cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de recommander à l'Assemblée le rejet du projet de résolution proposé par Monsieur PAYRAUDEAU.

Le Président rappelle également que le Conseil d'Administration de la Société réuni le 18 septembre 2009, a décidé de ne pas agréer la résolution proposée par l'actionnaire minoritaire et de recommander à l'Assemblée le rejet de ce projet de résolution.

De plus, les deux actionnaires majoritaires détenant plus de 57 % du capital, s'engageaient de leur côté à assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire et à voter contre cette résolution.

A noter également que cette résolution ne pouvait pas être mise en œuvre dans le délai mentionné par l'actionnaire minoritaire puisqu'elle nécessite l'obtention d'un visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

La Société n'était donc pas en mesure d'insérer cette résolution dans son ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2009 compte tenu des contraintes techniques de publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Aussi, la Société avait informé ses actionnaires qu'une Assemblée Générale Extraordinaire serait convoquée ultérieurement.

Le Conseil d'Administration décide donc de reprendre cette résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 24 septembre 2010.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il vous est proposé de voter contre cette résolution.

Le Président du Conseil d'Administration.



**UNIVERSAL MULTIMEDIA**  
Société anonyme au capital de 1.901.200 €  
Siège social : 75 rue de Lourmel  
75015 PARIS  
RCS PARIS B 330 148 438

<p><b>RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A 225-186 DU CODE DE COMMERCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2010 (ARTICLE L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)</b></p>
--

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription et d'achat d'actions.

**1-** Nous vous rendons compte du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription et d'achat d'actions qui, durant l'exercice 2009-2010 et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce :

Néant.

**2-** Nous vous rendons compte également du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'exercice 2009-2010 à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Néant.

**3-** Nous vous indiquons le nombre et le prix des actions qui, durant l'exercice 2009-2010, ont été souscrites ou achetées par les mandataires sociaux de la Société, en levant une ou plusieurs options détenues sur la Société, sur les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce et sur les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Néant.

**4-** Nous vous rendons compte également du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'exercice 2009-2010, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à

l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :

Néant.

**5-** Nous vous indiquons le nombre et le prix des actions qui, durant l'exercice 2009-2010, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur la Société et sur les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé :

Néant.

Fait à Saint Germain des Près

Le 29 juillet 2010

Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Kacem AIT YALLA

**VALLA-FIDUCINTER & ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes

9, rue de l'Echelle

75001 PARIS

**HOCHE AUDIT**

Commissaire aux Comptes

35, avenue Victor Hugo

75116 PARIS

**UNIVERSAL MULTIMEDIA SA**

SA au capital de 1 901 200 euros

75, rue de Lourmel - 75015 PARIS

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 mars 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe intitulées :

- « Règles et méthodes comptables », concernant l'incertitude pesant actuellement sur la continuité de l'exploitation de la société.
- « Risques clients », concernant la créance détenue sur la société SPA BYA ELECTRONIC.
- « Prêts d'actions » concernant les prêts de consommation d'actions UNIVERSAL MULTIMEDIA.

## II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2010 (Cf. note Règles et méthodes de l'annexe). C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

### Options retenues dans le choix des méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, bien que le règlement de l'échéance annuelle du plan de continuation du 2 novembre 2007 n'ait pas pu être assuré à bonne date.

Nos travaux ont notamment consisté à documenter la cohérence et la vraisemblance des éléments des budgets d'exploitation et du plan de trésorerie prévisionnel faisant ressortir que le règlement de cette échéance devrait pouvoir être effectué avant la fin de l'année 2010.

### Estimations comptables :

Les stocks et les créances clients sont évalués conformément aux méthodes décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Notes liées à l'actif du bilan », « Risques clients » et « Provisions ». Nos travaux ont notamment consisté à revoir l'approche retenue par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Nous avons obtenu les derniers comptes annuels de la société SPA BYA ELECTRONIC, ainsi que le budget d'exploitation et le plan de trésorerie prévisionnel pour l'année 2011 de cette société. Sur ces bases, nous nous sommes assurés que la position de trésorerie prévisionnelle de cette société devrait lui permettre de régler l'échéance d'avril 2011 de l'échéancier de règlement de sa dette, conclu en date du 29 avril 2008.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 30 juillet 2010

Les commissaires aux comptes

VALLA-FIDUCINTER & ASSOCIES



Jacques TARDY

HOCHE AUDIT



Dominique JUTIER

**BILAN ACTIF**

	<b>Brut</b>	<b>Amort.Prov</b>	<b>31/03/10</b>	<b>31/03/09</b>
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	37 995	26 559	11 436	14 760
Autres immobilisations corporelles	41 306	28 215	13 091	18 291
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées				
Autres participations	6 000	6 000		300 000
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés	54 515	47 520	6 995	
Prêts	143	143		
Autres immobilisations financières	7 829		7 829	7 805
<b>TOTAL (I)</b>	<b>147 788</b>	<b>108 437</b>	<b>39 351</b>	<b>340 856</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières approvision.	2 273 026	2 218 538	54 488	43 864
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	144 421	111 191	33 230	41 666
Marchandises	20 143	2 151	17 992	10 813
Avances & ac. versés/commandes	3 540		3 540	3 299
<b>Créances</b>				
Clients comptes rattachés	4 322 511	1 640 193	2 682 318	2 777 122
Autres créances	579 452	351 353	228 099	781 485
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	14 235		14 235	534 269
Disponibilités	107 735		107 735	186 168
<b>Comptes de régularisations</b>				
Charges constatées d'avance	7 025		7 025	6 276
<b>TOTAL (II)</b>	<b>7 472 088</b>	<b>4 323 426</b>	<b>3 148 662</b>	<b>4 384 962</b>
Charges à répartir/plus. exer. (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>7 619 876</b>	<b>4 431 863</b>	<b>3 188 013</b>	<b>4 725 818</b>



## BILAN PASSIF

	31/03/10	31/03/09
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	1 901 200	1 901 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	4 714 226	4 714 226
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	128 039	128 039
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 622 016	1 622 016
Report à nouveau	- 18 526 632	-17 543 481
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	<b>- 673 662</b>	<b>- 983 151</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-10 834 813</b>	<b>-10 161 150</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	208 404	219 982
<b>TOTAL (II)</b>	<b>208 404</b>	<b>219 982</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		113 867
Provisions pour charges		93 226
<b>TOTAL (III)</b>		<b>207 093</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 575	3 462 000
Emprunts et dettes financières divers	7 649 435	4 721 837
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	668 161	464 956
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 970 727	3 197 047
Dettes fiscales et sociales	1 063 048	1 122 530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>12 358 946</b>	<b>12 968 370</b>
Ecarts de conversion passif (V)	1 455 476	1 491 523
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>3 188 013</b>	<b>4 725 818</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/03/10			31/03/09
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises	225 600	7 990	233 590	6 948
Production vendue de biens	49 683		49 683	651 010
Prod. vend. de services				12 781
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>275 283</b>	<b>7 990</b>	<b>283 273</b>	<b>670 739</b>
Production stockée			4 787	-39 151
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			2 657 500	2 532 690
Autres produits (1)			10	6
	<b>Total produits d'exploitation (2)</b>		<b>2 945 570</b>	<b>3 164 284</b>
Achats marchandises			191 461	15 968
Variation stock marchandises			-4 116	-10 813
Achats matières premières & autres approvisionnements			6 376	562 268
Variation stock matières premières & approvisionnement			-7 605	-4 223
Autres achats et charges externes (3)			540 735	853 619
Impôt, taxes et versements assimilés			33 327	33 871
Salaires & traitements			357 101	380 907
Charges sociales			139 237	148 379
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			9 000	7 347
Dotations aux provisions sur Immobilisations				
Dotations aux provisions sur Actif circulant			2 489 949	2 347 618
Dotations aux provisions Pour risques & charges				2 000
Autres charges			154 996	131 119
	<b>Total charges d'exploitation (4)</b>		<b>3 910 461</b>	<b>4 468 060</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>- 964 891</b>	<b>-1 303 775</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)			187	1 422
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)			613	35 844
Autres intérêts & produits assimilés (5)				26 524
Reprises sur provisions & transfert de charges			9 138	13 647
Différences positives de change				4 961
Produits nets sur cessions de v.m.p.				
	<b>Total des produits financiers</b>		<b>9 938</b>	<b>82 398</b>
Dotations financières aux amortissements & Provisions				647
Intérêts & charges assimilés (6)			65 930	1
Différences négatives de change			329	13 982
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
	<b>Total des charges financières</b>		<b>66 259</b>	<b>14 630</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-56 321</b>	<b>67 769</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>- 1 021 212</b>	<b>-1 236 007</b>

## COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	31/03/10	31/03/09
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	252 276	273 376
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2	5 060
Reprises sur Provisions & transferts de charges	18 497	81 451
<b>Total produits exceptionnels (7)</b>	<b>270 775</b>	<b>359 887</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	71 486	110 506
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 744	60 102
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions	18 497	123 000
<b>Total charges exceptionnelles(7)</b>	<b>91 727</b>	<b>293 608</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>179 048</b>	<b>66 279</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-168 502	-186 577
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 226 283</b>	<b>3 606 570</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 899 945</b>	<b>4 589 721</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (Total des produits –Total des charges)</b>	<b>-673 662</b>	<b>-983 151</b>

(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(3) Crédit bail mobilier		
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		108 156
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges		147
(10) Cotisations pers. expl. (Primes et cot.)		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		120 000

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AUTRES PDTS EXCEPTIONNELS DE GESTION		5 038
PDTS SUR EXERCICE ANTERIEUR		247 238
PDTS CESSION ELEMNT ACTIF		
PDTS EXCEPT. DIVERS		2
PDTS EXCEPT. IMMO CORPO		
PENALITE ET AMENDE	5 132	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
CH EXCEPT SUR EXERCICE ANTERIEUR	66 354	
CH EXCEPTIONNELS DIVERSES	1 744	
VNCC		

Désignation de l'entreprise : SA UNIVERSAL MULTIMEDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/10, dont le total est de 3 188 013 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de 673 662 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2009 au 31/03/10.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan et au compte de résultat du 01/04/09 au 31/03/10		Informations		
Éléments n°		Produites	Non produites	
		PAGES	N / S	N / A
<b>Règles et méthodes comptables</b>				
1	- Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions - Changement de méthode, dérogations - Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	7		
<b>Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat</b>				
2	État de l'actif immobilisé	15		
3	État des amortissements	16		
4	État des provisions	17		
5	État des échéances des créances et des dettes	18		
Informations et commentaires sur :				
.1	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
.2	Réévaluation			X
.3	Frais d'établissement			X
.4	Frais de recherche appliquée et de développement			X
.5	Fonds commercial			X
.6	Intérêts immobilisés			X
.7	Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
.8	Différences d'évaluation / éléments fongibles de l'actif circulant			X
.9	Avances aux dirigeants			X
.10	Produits à recevoir	20		
.11	Charges à payer	21		
.12	Charges et produits constatés d'avance	22		
.13	Détail des charges et produits exceptionnels	23		
.14	Composition du capital social	24		
.15	Parts bénéficiaires			X
.16	Obligations convertibles			X
.17	Ventilation chiffre d'affaires net		X	
.18	Ventilation impôt sur bénéfices	25		
6	Crédit-bail		X	
7	Engagements financiers	26		
8	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
9	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	27		
10	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	28		
11	Rémunérations des dirigeants	29		
12	Effectif moyen	30		
13	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
14	Liste des filiales et participations	31		
15	Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières		X	
16	Informations concernant les entreprises liées			X
17	Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices	33		

N / S : non significatif

N / A : non applicable

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Faits caractéristiques

La reprise de la cotation des actions UNIVERSAL MULTIMEDIA a eu lieu de 8 juillet 2009.

La société UNIVERSAL MULTIMEDIA a procédé en novembre 2009 à la relance d'une partie de ses activités, dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs contrats conclus en août 2009, visant, d'une part à lui assurer des revenus liés à des prestations de services (UNIVERSAL MULTIMEDIA apporte son savoir-faire pour l'approvisionnement et la fabrication des produits de marque CONTINENTAL EDISON), et, d'autre part, à lui permettre de financer une partie de ses activités.

L'activité de Recherche et Développement de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA reste toujours très active et a conduit au développement de la gamme EasyConnect comprenant notamment :

- le téléviseur intelligent dont le développement a abouti et dont le lancement commercial est en cours.
- la tablette multimédia « EasyTablet » pour le marché de la mobilité et dont la commercialisation est prévue en 2010.
- le tableau Interactif et multimédia « EasyBoard » destiné à équiper l'école numérique et dont la commercialisation a débutée.
- Le concept de la maison numérique.

Depuis octobre 2008, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA détenait 100% de CONTINENTAL EDISON SAS. Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2009 prise par la société UNIVERSAL MULTIMEDIA, agissant en qualité d'associé unique de la société CONTINENTAL EDISON SAS, cette dernière a été dissoute par confusion de patrimoine avec effet rétroactif fiscal au 1er avril 2009.

Outre le fait que cette fusion ait entraîné la comptabilisation d'un mali de fusion de 66 K€ enregistré en charge financière et correspondant à la différence entre la valeur des titres annulés (300 K€) et le montant de l'actif net reçu (234 K€), la société UNIVERSAL MULTIMEDIA n'a plus à procéder à l'établissement de comptes consolidés.

### Plan de continuation

Par jugement du 13 février 2006, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire. Le 2 avril 2007, un plan de continuation sur 10 ans a été adopté et homologué par le Tribunal de Commerce de Paris.

Les montants retenus, après paiement des créances inférieures à 300€ et des créances super-privilégiées, sont décomposés comme suit :

Créanciers	Montants chirographaires retenus après validation du Juge Commissaire
Banques	8 460 890,64
Fournisseurs	2 111 072,01
Clients	17 864,83
Avances conditionnées*	231 560,00
Organismes sociaux	367 589,50
Etat	504 159,06
Prud'homal	94517,35
<b>TOTAL</b>	<b>11 787 653 ,39</b>

Au 31 mars 2010, le montant du passif s'élève à 10 574 423,79€

Un dégrèvement de Taxe Professionnelle relative à l'année 2005 a été accordé par l'administration fiscale et a été imputé sur le passif du plan.

L'échéancier d'apurement du passif s'établit comme suit :

année 1* 1/04/08	année 2* 1/04/09	année 3 1/04/10	année 4 1/04/11	année 5 1/04/12	année 6 1/04/13	année 7 1/04/14	année 8 1/04/15	année 9 1/04/16	année 10 1/04/17
598885,99	588882,64	584 619,36	1 469 013,36	1 468 706,36	1 468 545,11	1 468 545,11	1 468 545,11	1 468 545,11	1 174 836,08

\* les échéances relatives aux « année 1 » et « année 2 » ont été réglées

## Evènements postérieurs à la clôture

Face au succès des nouveaux produits de sa gamme CONTINENTAL EDISON (distribués par CDISCOUNT (groupe Casino) et sur lesquels la société UNIVERSAL MULTIMEDIA encaisse des revenus liés à des prestations de service, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA renforce le développement de cette activité. Pour exemple, des produits informatiques sont en cours d'approvisionnement pour disponibilité en août/septembre 2010 (rentrée scolaire).

Cependant, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA est amenée à demander au Tribunal de Commerce une prorogation de paiement pour la 3<sup>ème</sup> annuité (584 K€) pour les raisons suivantes :

- une absence de règlement des prestations fournies à l'un de ses principaux clients de l'exercice (le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé le redressement judiciaire de ce client et la société UNIVERSAL MULTIMEDIA a été contrainte de déclarer à titre définitif, échu et chirographaire une créance de 178 K€ correspondant à des marchandises livrées -téléviseurs LCD- sur la période d'octobre à décembre 2009). Cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.

- Suite à un contentieux fiscal, l'administration fiscale n'a pas procédé au remboursement du crédit de TVA pour un montant de 102 K€ La Société considère qu'il s'agit uniquement d'un décalage de remboursement. Néanmoins, cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.

- enfin, subissant de plein fouet les effets de son redressement judiciaire, le redéploiement et la mise sur le marché de ses nouveaux produits a pris un retard important entraînant, de ce fait, un état de fragilité. Cette situation est liée au fait que, malgré la réduction importante des dépenses, la société n'a toujours pas retrouvé une exploitation bénéficiaire. Toutefois, les efforts déployés tendent vers une amélioration de la situation, le contrat passé avec CDiscount étant un exemple de cette amélioration.

## Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dans la phase actuelle de relance de son activité et compte tenu des restrictions d'accès au crédit auxquelles

EURO

UNIVERSAL MULTIMEDIA doit faire face, le paiement de l'échéance d'avril 2010 du plan de continuation du 2 novembre 2007 a dû être retardé. Une requête concernant l'acceptation du report du règlement du solde de cette échéance d'avril 2010 jusqu'au mois de décembre 2010 doit être très prochainement déposée auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris.

Il est permis d'espérer une décision favorable du Tribunal, sachant que le décalage demandé est circonscrit à l'intérieur d'un même exercice social et que les éléments du budget prévisionnel de trésorerie font apparaître des positions de trésorerie suffisantes pour financer le paiement à bonne date de la totalité du dividende d'avril 2011 du plan de continuation.

Toutefois, l'obtention d'un jugement décidant d'une acceptation de ce report ne présente pas un caractère de certitude absolu. Dans le cas d'une décision de rejet par le Tribunal de la demande formulée par UNIVERSAL MULTIMEDIA, la continuité de l'exploitation des activités de la société serait remise en cause, ce qui devrait entraîner l'abandon du principe comptable de continuité d'exploitation, dans le cadre de l'établissement de ses comptes annuels et de ses situations semestrielles et conduire à établir les comptes en valeur liquidative.

### **Changement de présentation**

Les dettes auprès des établissements de crédits comprises dans le plan d'apurement ont été reclassées en « autres dettes financières ».



## Notes liées à l'actif du bilan

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

---

• Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
• Matériel et outillage industriels	2 à 10 ans
• Matériel de transport	2 à 5 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

---

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils s'élèvent, au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010 à 264 K€ (masse salariale 258 K€ - charges externes : 6 K€).

### Immobilisations financières, filiales et participation

La société Sybatronic étant en liquidation judiciaire, les titres détenus par Universal Multimédia (6000€) sont provisionnés à 100%.

### Autres titres immobilisés

La société UNIVERSAL MULTIMEDIA détient 13 989 actions propres pour une valeur d'acquisition de 54 515 €  
Une provision pour dépréciation pour 47 520 € a été constatée.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond au cours de bourse.

Les actions de la société Universal Multimédia sont cotées Code ISIN FR0000057903 au compartiment C Euronext Paris.

La société n'a pas acheté ni vendu d'actions propres au cours l'exercice clos au 31.03.10.

### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

EURO

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous - activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

### **Autres créances**

Le poste Autres créances comporte des avances et acomptes versés sur des commandes en 2005 pour un montant de 351K€

Afin de tenir compte du risque lié à ces acomptes, une provision pour dépréciation de ces actifs a été constituée pour un montant de 351K€

## Notes liées au passif du bilan

### Capitaux propres

Compte tenu du résultat fortement déficitaire des trois années précédentes et de l'exercice au 31/03/2010, les capitaux propres sont négatifs de 10 834 813 € au 31 mars 2010.

### Avances conditionnées

Ces avances portant sur un montant de 220 000 € majoré de pénalités de retard à hauteur de 21 560 € ont été déclarés au passif chirographaire de la société dans le cadre du plan de continuation. Suite au paiement des deux premières échéances du plan, le solde comptable est de 208 K€.

### Provisions

Elles sont évaluées selon le coût réel des dépréciations encourues.  
Les variations des postes correspondent à l'évolution des actifs et des risques de la société.

### Provisions pour risques

Deux actions prud'homales avaient été engagées par deux anciens salariés :

1<sup>er</sup> salarié : Seule la somme de 900 € ayant fait l'objet d'une déclaration de créance régulière, seule cette dernière somme est due et ce, dans le cadre du plan de redressement.  
La provision de 26K€ a été reprise dans sa totalité.

2<sup>nd</sup> salarié : Une provision de 30 K€ a été comptabilisée dans les comptes du 31 mars 2009. Par arrêt en date du 17 la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue par le Conseil de Prud'hommes de Paris en date du 12 février 2007 qui avait débouté le salarié de l'ensemble de ses demandes.  
La provision de 30K€ a été reprise dans sa totalité.

3<sup>e</sup> salarié : Le délibéré du 18 mai 2009 a condamné la société au paiement de 57k€, montant qui a été intégralement réglé sur l'exercice.  
La provision de 56K€ a été reprise dans sa totalité.

### Provision pour charges

Au 31 mars 2010, la provision de 93K€ de travaux restant à effectuer a été reprise suite à l'engagement des coûts au cours de l'exercice.

### Charges à payer

Aucune provision n'a été comptabilisée pour les honoraires des commissaires aux comptes, de l'expert comptable et des avocats relatifs à des prestations non effectuées au 31 mars 2010 conformément à l'avis de CNCC.  
Le montant des honoraires non provisionnés en raison de non réalisation des prestations à la date du 31 mars 2010 s'élève à 87 000 euros.

### Emprunt

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice.

## Prêts d'actions

Les deux principaux actionnaires ont respectivement prêtés 69 204 actions Universal Multimédia et 15 210 actions Universal Multimédia à la société afin de boucler le montage du financement de REVOX Inc en 2003.

Le prêt de consommation d'actions a été comptabilisé au cours du transfert des titres UNIVERSAL MULTIMEDIA /REVOX Inc (14,45€actions)

Les titres n'ayant pas encore été restitués aux prêteurs, ceux-ci possèdent de ce fait une créance de restitution des titres envers la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA, même si le remboursement des deux prêts n'a pas été exigé à leur échéance.

Au 31 mars 2010, la dette de la société à l'égard des prêteurs a été évaluée à 42 209 € soit 84 414 actions valorisées au cours moyen de bourse du mois de mars 2010, compte tenu de la reprise de la cotation du cours de l'action.

La différence entre la dette initialement constatée à l'égard des prêteurs et le montant des prêts affichés au 31 mars 2010, soit 1 177 573 € a néanmoins été maintenu au passif du bilan, au poste écart de conversion, pour tenir compte de l'obligation de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA, concernant la restitution future des actions UNIVERSAL MULTIMEDIA prêtées.

## Engagements hors bilan

### Engagements donnés avant juin 2005 :

Les engagements hors bilan de la société sont principalement des engagements de garantie conventionnels concernant des contrats classiques avec des partenaires financiers : banque et société de crédit bail.

Les engagements pris en matière de pensions et retraite sont limités : il représente un engagement total de 14900.54€

Les locaux occupés par la Société à Saint Germain des Prés font l'objet d'un bail commercial signé entre la Société (le preneur) et Monsieur AIT YALLA Kacem (le bailleur). Ce bail a été consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997 puis reconduit pour un loyer annuel fixé 30 500 €uros jusqu'au 30 juin 2015.

Le Preneur et le Bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration d'une période triennale en invoquant des dispositions du décret du 30 septembre 1953.

Dans le cadre des ouvertures de crédits documentaires octroyés en 2005 par un partenaire financier et non remboursés à ce jour, la société est bénéficiaire d'une caution hypothécaire de la part de M. AIT YALLA Kacem à hauteur de 1 000 000 €

La Société reste redevable de 773 K€ dans le cadre de cette ligne, montant qui a été déclaré au passif de la Société.

En vertu d'une ligne de crédit octroyée par un organisme financier, la Société a souscrit un billet à ordre de 300 000 € avalisé par M. AIT YALLA Kacem, alors Président Directeur Général de la Société.

Ce montant demeurant impayé à ce jour, la Société et M. AIT YALLA, en sa qualité de donneur d'aval, restent solidairement devoir à la Banque le montant de l'effet. Ce montant a été déclaré au passif de la Société.

### Droit individuel à la formation :

Au 31 mars 2010, les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent à 668 heures.

### Engagement reçu au cours de l'exercice :

Dans les comptes clients, figurent au 31 mars 2010 pour 295.720.47€ des créances sur la société BYA ELECTRONIC en Algérie.

EURO

Dans le contexte d'un récent durcissement par l'Algérie des conditions de transfert de fonds à l'étranger, Messieurs Kacem et Slimane AIT YALLA s'étaient solidairement engagés de se substituer totalement et sans délai à la société BYA ELECTRONIC, au cas où celle-ci ne réglerait pas sa dette de 295 720, 47 €

La Société SPA BYA ELECTRONIC n'ayant pas réglé sa dette en raison de difficultés de transfert de fonds, la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA a cédé la créance à la SARL groupe AIT YALA K&S.

La cession de cette créance a été autorisée le 26 juillet 2010 par le Conseil d'Administration (créance cédée pour son montant nominal).

## Autres notes liées aux comptes annuels

### Risques clients

Dans les comptes clients, figurent pour 1 921 K€, des créances sur la Société BYA ELECTRONIC en Algérie. Un plan de remboursement établi sur 8 ans a été mis en place. Suite à une compensation de créances effectuée entre la société UNIVERSAL MULTIMEDIA et BYA ELECTRONIC, le montant de la seconde annuité diminué du fait de cette compensation a été réglée par le client en avril 2010.

De plus, dans ces comptes clients, figurent au 31 mars 2010 pour 295.720.47€ des créances sur la société BYA ELECTRONIC en Algérie.

Dans le contexte d'un récent durcissement par l'Algérie des conditions de transfert de fonds à l'étranger, Messieurs Kacem et Slimane AIT YALLA s'étaient solidairement engagés de se substituer totalement et sans délai à la société BYA ELECTRONIC, au cas où celle-ci ne réglerait pas sa dette de 295 720, 47 €

La Société SPA BYA ELECTRONIC n'ayant pas réglé sa dette en raison de difficultés de transfert de fonds, la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA a cédé la créance à la SARL groupe AIT YALA K&S.

La cession de cette créance a été autorisée le 26 juillet 2010 par le Conseil d'Administration (créance cédée pour son montant nominal).

La créance cédée sera payée le 30 juillet 2010.

Enfin, l'un de ses principaux clients de l'exercice n'a pas procédé au règlement des prestations fournies (le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé le redressement judiciaire de ce client et la société UNIVERSAL MULTIMEDIA a été contrainte de déclarer à titre définitif, échu et chirographaire une créance de 178 K€ correspondant à des marchandises livrées -téléviseurs LCD- sur la période d'octobre à décembre 2009). Cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.

### Risques liés à la sous-traitance

L'activité de sous-traitance s'élève à 113 K€ euros, et tient compte d'un montant de travaux réalisés à hauteur de 130 K€ dans le cadre du marché relatif à la cession d'une unité de production.

Il n'y a pas de risque lié à la sous-traitance.

### Risques sur les actions

A ce jour, il est inexistant.

### Risques de liquidité et de trésorerie

La société UNIVERSAL MULTIMEDIA est amenée à demander au Tribunal de Commerce une prorogation de paiement pour la 3<sup>ème</sup> annuité (584 K€)  
(cf paragraphe : Evènements postérieurs à la clôture page 8)

## Rémunération des mandataires sociaux

Liste des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 mars 2010:

1/ La rémunération et avantages de toutes nature de Monsieur **AIT YALA Kacem**, Président du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

.société concernée : UNIVERSAL MULTIMEDIA SA  
 .montant de la rémunération : 50 400 euros  
 .montant des avantages de toute nature : 2 871 euros  
 .Autre société concernée par l'article L 226-1 al2 du Code de Commerce : néant

2/ La rémunération et avantages de toutes nature de Madame **AIT YALA Yasmine**, Administrateur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

.société concernée : UNIVERSAL MULTIMEDIA SA  
 .montant de la rémunération : néant  
 .montant des avantages de toute nature : néant  
 .Autre société concernée par l'article L 226-1 al2 du Code de Commerce : néant

3/ La rémunération et avantages de toutes nature de Madame **GUTMANN Angèle**, Administrateur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

.société concernée : UNIVERSAL MULTIMEDIA SA  
 .montant de la rémunération : néant  
 .montant des avantages de toute nature : néant  
 .Autre société concernée par l'article L 226-1 al2 du Code de Commerce : néant

## Honoraires des commissaires aux comptes

	31/03/2010	31/03/2009
<u>Honoraires HT des commissaires aux comptes</u>		
- au titre du contrôle légal	138 000€	133 200 €
- au titre des conseils et prestations entrant dans les DDL		
<b>Total</b>	<b>138 000€</b>	<b>133 200 €</b>

## ACTIF IMMOBILISE

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D <b>TOTAL 1</b>			
Autres postes d'immo. Incorporelles <b>TOTAL 2</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	37 995		
Installations générales, agencts., aménagements. Divers	4 646		
Autres matériels de transport	24 214		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 969		477
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL 3</b>	<b>78 824</b>		<b>477</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	306 000		
Autres titres immobilisés	54 515		
Prêts & autres immobilisations financières	10 091		
<b>TOTAL 4</b>	<b>370 606</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)</b>	<b>449 430</b>		<b>477</b>

CADRE B IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
	Par virement			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D <b>TOTAL 1</b>				
Autres postes d'immo. Incorporelles <b>TOTAL 2</b>				
Terrains				
Constructions	sur sol propre			
	sur sol d'autrui			
	Inst. Gales., agencts. Et am. Const.			
Installations techniques matériel et outillage			37 995	
Autres immo. corporelles	Inst. Gales., agencts., aménagement divers		4 646	
	Matériel de transport		24 214	
	Matériel de bureau & informatique		12 446	
	Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
<b>TOTAL 3</b>			<b>79 301</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		300 000	6 000	
Autres titres immobilisés			54 515	
Prêts & autres immobilisations financières		2 119	7 972	
<b>TOTAL 4</b>		<b>302 119</b>	<b>68 487</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)</b>		<b>302 119</b>	<b>147 788</b>	



**AMORTISSEMENTS**

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et développement <b>TOTAL 1</b>					
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL 2</b>					
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		23 235	3 323		26 558
Autres immobilisations corporelles	installations générales	426	465		891
	matériel de transport	14 379	3 026		17 405
	matériel de bureau	7 734	2 186		9 920
	emballages récupérables				
<b>TOTAL 3</b>		<b>45 774</b>	<b>9 000</b>		<b>54 774</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)</b>		<b>45 774</b>	<b>9 000</b>		<b>54 774</b>

## PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL 1</b>				
Provisions pour litiges	113 867		113 867	
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités				
Provisions pertes de change				
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des immobilisations				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	93 226		93 226	
<b>TOTAL 2</b>	<b>207 093</b>		<b>207 093</b>	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Titres de participation	6 000			6 000
Autres immobilisations financières	56 801		9 138	47 663
Sur stocks et en cours	2 320 920	2 331 880	2 320 920	2 331 880
Sur comptes clients	1 481 367	158 825		1 640 192
Autres pour dépréciations	480 840		129 487	351 353
<b>TOTAL 3</b>	<b>4 345 928</b>	<b>2 490 705</b>	<b>2 459 545</b>	<b>4 377 088</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)</b>	<b>4 553 021</b>	<b>2 490 705</b>	<b>2 666 638</b>	<b>4 377 088</b>
dont				
dotations		2 472 208	2 639 003	
et reprises			9 138	
		18 497	18 497	
Titres mis en équivalence				

L'intégralité des reprises de provisions a été utilisée, à l'exception de 56 K€ de provisions pour litiges non utilisées.

**ECHEANCES, CREANCES ET DETTES**

<b>CADRE A</b>	<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>À un an au plus</b>	<b>À plus d'un an</b>
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	144		144
	Autres immobilisations financières	7 829		7 829
	Clients douteux ou litigieux	1 831 299		1 831 299
	Autres créances clients	2 491 212	548 076	1 943 136
	Créances r. de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 618	5 618	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	531	531	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	168 502	168 502	
	Taxe sur la valeur ajoutée	48 518	48 518	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	356 173	4 820	351 353
	Charges constatées d'avance	7 024	7 024	
	<b>TOTAUX</b>	<b>4 916 850</b>	<b>783 089</b>	<b>4 133 761</b>
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés			

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	à 1 an max. à l'origine				
	à plus de 1 an à l'origine	7 575	420	5 261	1 894
	Emprunts et dettes financières divers	7 649 435	464 833	5 282 796	1 901 806
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 970 727	609 528	1 319 845	1 041 354
	Personnel et comptes rattachés	133 729	25 989	52 823	54 917
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	483 259	71 313	229 743	182 203
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	446 059	41 793	297 421	106 845
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	668 161	207 143	11 165	449 853
	Dettes représentatives de titres emp.				
	Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAUX</b>	<b>12 358 945</b>	<b>1 421 019</b>	<b>7 199 054</b>	<b>3 738 872</b>
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

**PRODUITS A RECEVOIR**

	<b>Montant</b>
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	

**CHARGES A PAYER**

	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 362
Dettes fiscales et sociales	16 936
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>235 298</b>

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATE D'AVANCE**

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Charges / Produits d'exploitation	7 024	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>7 024</b>	

**DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

	31/03/2010	31/03/2009
<b>Sur opérations de gestion</b>		
67120000 Pénalité Amendes Fiscales	5 132	2 350
671800 Autres ch except/op.gestion		108 156
67200000 Charges except/ex antérieur	66 354	
<b>Sur opérations en capital</b>		
6750000 Val. net compta cédée		
67510000 Val.compta.imm.incorp.ced		
675600 Immo financieres		
678800 Ch except. diverses	1 744	60 102
<b>Dotations aux amort et provisions</b>		
68710000 Dot.amt.except.immobil		
68750000 Dot.prov.risq&ch except	18 497	123 000
<b>TOTAL</b>	<b>91 727</b>	<b>293 608</b>

**DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS**

	31/03/10	31/03/09
<b>Sur opération de gestion</b>		
77100000 Prod.except/operation gestion	5 038	139 344
77200000 Prod.exploit/exeerc.antérieur	247 238	134 032
77800000 Autres Prod. exceptionnels	2	5 060
<b>Sur opération en capital</b>		
77500000 Prod cess elements actif		
77520000 Prod cession immo corpo		
77880000 Prod exceptionnels divers		
<b>Reprise aux amt et provisions</b>		
78750000 rep prov risque et ch except	18 497	81 450
<b>TOTAL</b>	<b>270 773</b>	<b>359 886</b>



**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 901 200	1.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 901 200	1.00

**VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

	<b>Résultat avant impôt</b>	<b>Impôt</b>	<b>Résultat net après impôt</b>
Résultat courant	-1 021 212	*168 502	-852 710
Résultat exceptionnel (et participation)	179 048		179 048
Résultat comptable	-842 164	168 502	-673 662

\*Le produit d'impôt correspond au crédit d'impôt recherche

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant</b>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	1 300 000*
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	26 537
Autres engagements donnés :	
<b>TOTAL</b>	<b>1 326 537</b>
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les filiales	
• les participations	
• les autres entreprises liées	
• les engagements assortis de sûretés réelles	

<b>Engagements reçus</b>	<b>Montant</b>
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus :	295 720
Biens reçus en crédit-bail	
<b>TOTAL</b>	<b>295 720</b>

\*cf paragraphe engagement hors bilan

**INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES**

	<b>Montant</b>
Résultat de l'exercice	-673 662
Impôt sur les bénéfices	-168 502
Résultat avant impôt	-842 164
Variation des provisions réglementées :	
Autres évaluations dérogatoires :	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-842 164
Ces évaluations ont pour effet d'augmenter (de diminuer) le poste " Provisions réglementées " de	

**ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DETTE FUTURE D'IMPOT**

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions réglementées :</b> - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuation des cours  <b>Autres</b> TVTS Amendes Ecart de conversion passif Ecart conversion actif N-1	          3 000 5 132 277 902 13 646
<b>Total</b>	<b>299 680</b>
Allègements de la dette future d'impôt	Montant
<b>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</b> - Provisions pour congés payés - Participation des salariés  <b>Autres</b> Crédit impôt recherche Ecart de conversion actif Ecart passif N-1	          168 502 13 646 288 516
<b>Total</b>	<b>470 664</b>
<i>Amortissements réputés différés</i> <i>Déficits reportables au 31/03/2010</i> <i>Moins-values à long terme</i>	   19 641 711

**REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

<b>Rémunérations allouées aux membres :</b>	<b>Montant</b>
• des organes d'administration	
• des organes de direction	53 271
• des organes de surveillance	

**EFFECTIF MOYEN**

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'entreprise</b>
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	2	
Ouvriers	1	
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations :	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
<b>1. Filiales (plus 50% du capital détenu)</b>			
SARL SYBATRONIC ZI LA MONTGERVALAISE 35720 LA MEZIERE (En liquidation)	975	75.00 %	-7 024
<b>2. Participations (10 à 50% du capital détenu)</b>			
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
1. Filiales non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			



## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Valeurs des titres	Prêts/avance consentis et non remb.	CA HT	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
		Valeur brute	Caution/aval donnés par la sté	Résultat du dernier exercice écoulé		
Quote-part détenue (en %)		Valeur nette				

<b>A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations</b>							
1- Filiales (+50% du capital détenu)							
SARL SYBATRONIC	8 000 75 %		6 000 0		-7 024		En liquidation
2- Participations (de 10 à 50%) du capital détenu)							
<b>B-Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations</b>							
1-Filiales non reprises en A:							
a) françaises							
b) étrangère							
2-Participations non reprises en A							
a) françaises							
b) étrangères							

**RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Exercices concernés	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2010
<b>CAPITAL FIN EXERCICE</b>					
Capital social	1 901 200	1 901 200	1 901 200	1 901 200	1 901 200
Nombre actions ordinaires	1 901 200	1 901 200	1 901 200	1 901 200	1 901 200
Nombre d'actions à Dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futurs à créer / conversion obligations / exercice droit souscription					
<b>OPERATIONS - RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires HT	952 390	81 219	374 412	670 739	283 273
Résultat avant impôts amortissements - provisions	(3 802 046)	(1 071 023)	(1 149 641)	(1 316 904)	(1 009 853)
Impôts sur les bénéfices			(191 033)	(186 577)	(168 502)
Participation salariés					
Résultat après impôts	(2 601 832)	(859 656)	(821 247)	(983 151)	(673 662)
Résultat distribué					
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, Part.salariés mais avant amortissements - provisions	(5)	(0.6)	(0.5)	(0.6)	(0.44)
Résultat après impôts, Participations salariés amortissements - provisions	(1)	(0.45)	(0.43)	(0.52)	(0.35)
Dividende brut versé à Chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen	15	8	11	10	9
Montant masse salariale					
Montant sommes versées au	498 808	388 0288	328 691	351 130	357 100
Titre des avantages Sociaux (SS, œuvres soc.)	213 571	139 642	159 348	148 379	139 237

**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Du 01/04/09 Au 31/03/10	Du 01/04/08 Au 31/03/09
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>283 273</b>	<b>670 739</b>
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	233 590	6 948
Achats de marchandises	191 461	15 968
Variation stocks de marchandises	-4 116	-10 813
<i>Coût d'achat March. Vendues</i>		
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>46 245</b>	<b>1 793</b>
Ventes produits finis & travaux	49 683	651 010
Ventes de services		12 781
Production stockée	4 787	-39 151
Autres produits		6
<b>PRODUCTION EXERCICE</b>	<b>100 715</b>	<b>626 433</b>
Achats Matières premières	6 376	562 268
Variation stocks matières	-7 605	-4 223
<i>Consommation matière</i>		
<i>Marge sur Coût des matières</i>		
<i>Activité</i>		
<i>Marge globale</i>		
Autres achats et ch. Externes	540 735	853 619
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-438 791</b>	<b>-785 231</b>
Subventions d'exploitation		
Impôts & taxes	33 327	33 871
Salaires	357 101	380 907
Charges sur salaires	139 237	148 379
<i>Sous total Salaires &amp; Charges</i>	<i>496 338</i>	<i>529 286</i>
Cotisations exploitant		
Rémunération exploitant		
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-968 456</b>	<b>-1 348 388</b>
Autres produits, Reprise amort....	2 657 510	2 532 696
Autres Charges	154 996	131 119
Dotations Amortissements	9 000	7 347
Dotations Provisions	2 489 949	2 349 617
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-964 891</b>	<b>- 1303 775</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers	9 938	82 398
Charges financières	66 259	14 630
<i>Résultat financier</i>	<i>-56 321</i>	<i>67 769</i>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 021 212</b>	<b>- 1 236 007</b>
Produits exceptionnels	270 775	359 887
Charges exceptionnelles	91 727	293 608
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>179 048</i>	<i>66 279</i>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-168 502	- 186 577
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-673 662</b>	<b>- 983 151</b>

**Universal Multimédia**  
**Honoraires HT des Commissaires aux Comptes pour l'exercice**

Exercice couvert : 31 mars 2010

	<b>FIDUCINTER</b> 9 rue de l'Echelle 75001 Paris		<b>HOCHE AUDIT</b> 35 avenue Victor Hugo 75116 Paris	
<b>En €</b>	<b>Montant</b>		<b>Montant</b>	
	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2010</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2010</b>
<b>Audit</b>				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- Universal Multimédia SA	44 550.00	45 750.00	88 650.00	92 250.00
- Continental Edison			1 000.00	
<input type="checkbox"/> Missions accessoires				
<input type="checkbox"/> Autres prestations, le cas échéant				
- Juridique, Fiscal, Social				
- Technologies de l'information				
- Audit interne				
- Autres (A préciser si supérieur à 10% des honoraires d'audit)				
<b>TOTAL</b>	<b>44 550.00</b>	<b>45 750.00</b>	<b>89 650.00</b>	<b>92 250.00</b>

## ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux notes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 30 juillet 2010



Monsieur AIT YALLA Kacem  
Président du Conseil d'Administration